CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Vie Associative 04/13/31/39/16

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET : Soutien aux associations de Lutte contre les Discriminations : Subvention Fonctionnement - Investissement - Exercice 2018 - 3ème Répartition

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la lutte contre les discriminations, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre les discriminations s'élève à :

- 1) 156.600 € en fonctionnement
- 2) 13.700 € en investissement

Pour toute subvention supérieure à 23.000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL